

FACULTÉ DE DROIT
Rapport annuel de la doyenne
2011-2012

1. Bilan

a) Objectifs fixés pour l'année 2011-2012 et résultats obtenus

(i) Recrutement

Les stratégies de recrutement développées en 2009-2010 continuent de porter fruit. En septembre 2011, nous avons accueilli 42 étudiantes et étudiants dans la première année du programme; nous prévoyons en accueillir 50 en septembre 2012. Notre présence sur le web et sur Facebook ainsi que les visites de recrutement dans les écoles et dans certaines universités à travers le Canada semblent expliquer, du moins en partie, la croissance dans le nombre de demandes d'admission.

(ii) Réforme du programme

La Faculté a aboli un certain nombre de cours qui n'avaient pas été offerts depuis plusieurs années et a créé, comme cours distincts, un certain nombre de cours qui étaient jusqu'alors offerts sous le sigle DROI3540 – *Problèmes juridiques actuels* et qui ont une plus grande pertinence pour la pratique juridique actuelle. Le cours *Responsabilité professionnelle*, qui était offert comme cours à option, est maintenant un cours obligatoire, vu les exigences de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada.

(iii) Relations publiques

La Faculté continue à multiplier les occasions de faire connaître et rayonner la Faculté dans les milieux juridiques et communautaires. Plusieurs membres du corps professoral participent aux activités du Barreau du Nouveau-Brunswick, de l'Association du Barreau canadien et de l'AJEFNB et font régulièrement des interventions sous forme de conférences, d'entrevues, d'articles dans les journaux, de rédaction de rapports ou de rencontres avec des intervenants gouvernementaux et communautaires.

(iv) Rapports avec les diplômées et diplômés

L'embauche d'une secrétaire à temps partiel en août 2011 a permis d'entamer la création d'une liste des diplômées et diplômés de la Faculté, avec leurs coordonnées. Cette démarche mènera, dans un avenir proche, à la création d'une association des diplômées et diplômés de la Faculté et à l'entretien de liens avantageux pour ces derniers et pour la Faculté.

(v) Projets internationaux

Dans le cadre du programme d'échanges avec la Faculté de droit de Poitiers, la Faculté a accueilli 4 étudiantes et étudiants de Poitiers pour l'année universitaire 2011-2012, et 1 étudiant de la Faculté de droit de Moncton a effectué un stage à Poitiers pendant le semestre d'hiver 2012. Le professeur Nicolas Lambert a été invité à prononcer une série de conférences à la Faculté de droit de Poitiers.

b) Programmes d'enseignement

Le nombre d'inscriptions à la Faculté de droit pour l'année universitaire 2011-2012 était de 107 étudiants et étudiantes (par rapport à 95 en 2010-2011). Sur ce total, 42 étudiantes et étudiants étaient inscrits en première année (dont 1 JD/MÉE, 1 JD/MBA, 1 programme de conversion et 4 de Poitiers), 42 en deuxième année (dont 2 JD/MAP) et 23 en troisième année (dont 1 JD/MÉE et 1 JD/MAP).

En avril 2012, la Faculté a déposé une première déclaration de conformité qui servira à déterminer si le programme répond à l'exigence nationale de la Fédération pour l'admission au programme de formation professionnelle des ordres professionnels de juristes des provinces et territoires de common law au Canada. La Faculté devra être en mesure de confirmer, chaque année, que les étudiantes et les étudiants ont acquis les compétences requises pour l'admission aux barreaux et que la Faculté a des ressources jugées suffisantes pour assurer la formation requise.

c) Ressources humaines

La Faculté compte 12 postes réguliers de professeurs et de professeures. Elle a, en outre, retenu les services de 5 chargées et chargés de cours. L'ancien recteur, Yvon Fontaine, continue de bénéficier d'un congé de la Faculté pendant son congé administratif. La professeure Marie-France Albert a pris sa retraite le 30 juin.

La Faculté compte une adjointe administrative et une secrétaire administrative en plus des 6 membres du personnel de la Bibliothèque Michel-Bastarache, ainsi qu'une secrétaire réceptionniste qu'elle partage avec le CTTJ.

d) RDC

Malgré le nombre modeste de professeures et de professeurs à la Faculté de droit, la production en termes de publications et de participation à des colloques, séminaires et autres projets de recherche a été soutenue. De nombreux articles ont été publiés au cours de l'année dans des domaines tels les droits linguistiques, les droits des peuples autochtones, le plateau continental et les ressources pétrolières et gazières, l'activisme judiciaire et la judiciarisation, la propriété intellectuelle, la faillite, l'exécution de jugements et le droit administratif. Plusieurs professeurs et professeures ont obtenu des subventions de recherche totalisant 50 000 \$ d'organismes tels que la Fondation pour l'avancement du droit au Nouveau-Brunswick et le Bureau du surintendant des faillites du Canada.

e) Autres activités

Cours de service

Au cours de l'année universitaire 2011-2012, la Faculté a offert les cours de service suivants à la communauté universitaire : DROI 2000 – Initiation au droit commercial (premier et deuxième semestres) et ADPU 6300 – Droit administratif.

Vulgarisation

Plusieurs professeurs de la Faculté continuent à publier des chroniques et des commentaires dans des journaux tels l'*Acadie Nouvelle*, le *Devoir* et *L'Étoile*. Un certain nombre de professeures et professeurs interviennent dans divers dossiers touchant la communauté, notamment les droits linguistiques, la nomination des juges, l'éducation en milieu minoritaire et les droits des aînées et aînés et collaborent avec des organismes tels l'AJEFNB, l'AJEFNÉ et la Commission nationale des parents francophones.

Programme Pro Bono

Les étudiantes et étudiants de la Faculté ont continué à participer au programme national *Pro Bono*, grâce à une contribution financière de la Fondation pour l'avancement du droit du Nouveau-Brunswick. Cette année, le programme comptait 23 participants et participantes qui ont travaillé auprès de 8 organismes communautaires.

Concours de plaidoirie

Les étudiantes et étudiants de la Faculté continuent à se distinguer dans divers concours de plaidoirie. L'équipe de Moncton a remporté le concours de la coupe McKelvey qui met en présence des équipes des facultés de droit de la région de l'Atlantique, et les membres de nos équipes ont remporté 4 prix individuels. Une de nos étudiantes a remporté le prix de la meilleure plaidoirie dans le cadre du concours Ottawa-Moncton, et la coupe a été gagnée par l'équipe de Moncton. L'équipe de la Faculté est arrivée en troisième position dans le concours national Sopinka.

Projet pilote – Clinique d'aide juridique

Le projet pilote lancé en 2011 pour la création d'une société étudiante d'aide juridique en collaboration avec le Comité d'aide juridique du Nouveau-Brunswick a été un franc succès. Le projet se poursuivra donc en 2012-2013, sous la supervision du professeur Richard Bouchard et d'avocates et d'avocats de l'aide juridique de la région de Moncton. Six étudiantes et étudiants ont participé au projet pendant l'année universitaire 2011-2012; deux d'entre eux ont obtenu un emploi d'été à temps plein en 2011 et deux autres en 2012. La possibilité d'étendre le projet à l'aide juridique en droit de la famille sera examinée au cours de l'année; le projet se limite actuellement à l'aide juridique en matière criminelle.

Création d'un fonds de bourses

La Faculté de droit a signé un protocole avec l'Université de Moncton pour créer un fonds de bourses pour les étudiantes et les étudiants en droit. Cette démarche est jugée essentielle aux fins du recrutement, plusieurs désistements de candidates et de candidats admis dans les années passées étant directement liés à l'octroi de bourses par d'autres facultés de droit.

Observatoire international des droits linguistiques

L'Observatoire a multiplié les projets et les interventions en matière de droits linguistiques. Il s'est vu confier la 3^e édition de l'ouvrage « Les droits linguistiques du Canada », qui paraîtra à l'automne 2012 et qui comprend une mise à jour importante et l'ajout de chapitres sur les principes d'interprétation des droits linguistiques et sur la protection internationale des droits linguistiques, et il a entamé la création d'un lexique en droits linguistiques et d'une bibliographie internationale en droits linguistiques. Il organise, conjointement avec le Forum mondial de la langue française, son premier colloque international sur « Le pluralisme linguistique : l'aménagement de la coexistence des langues dans l'espace francophone », qui aura lieu à Québec du 3 au 5 juillet et qui accueillera une vingtaine d'experts, essentiellement des juristes et des sociolinguistes. Un chercheur invité a été chargé de consolider la portée internationale du Réseau de chercheuses et chercheurs de l'Observatoire, et le directeur, Michel Doucet, a continué à prononcer de nombreuses conférences et à publier de nombreux articles dans des revues scientifiques et dans des journaux locaux sur des sujets d'actualité touchant la protection et la promotion des droits linguistiques.

Centre de traduction et de terminologie juridiques

Le CTTJ a continué à participer à la promotion de l'accès à la justice dans les deux langues officielles en collaborant aux travaux de normalisation du vocabulaire de la common law en matière de droit de la famille, en assurant la révision et l'enrichissement de la banque terminologique de la common law, JURITERM, en poursuivant la rédaction du JURIDICTIONNAIRE (recueil des difficultés et des ressources du français juridique) et en offrant des services d'aide à la rédaction juridique et des cours de français juridique, en plus des services de traduction de décisions judiciaires, de lois, de règlements et autres.

Le travail de conversion aux ressources électroniques et d'élimination des duplications se poursuit; les périodiques ont été consolidés dans l'outil de recherche *Resolver*, et les ressources électroniques ont été organisées par domaine du droit. Une collection « carrière » a été créée afin d'aider les étudiantes et les étudiants à identifier des carrières et des emplois. Les bibliothécaires continuent à offrir la formation à la recherche juridique aux étudiantes et étudiants de première année et à soutenir le projet d'intégration des vedettes-matière de la common law en français dans le Répertoire des vedettes-matières, projet réalisé en collaboration avec le CTTJ et l'Université Laval. Un plan de restructuration du personnel et des services est mis en œuvre au fur et à mesure des départs à la retraite.

2. Enjeux et défis

Les principaux défis pour les années à venir se situent au niveau du recrutement, du contenu des programmes et des compétences linguistiques des étudiantes et étudiants :

- L'année 2011-2012 a vu la création et l'accréditation de deux nouvelles facultés de droit, soit à Thompson River, en Colombie-Britannique, et à Lakehead University, dans le nord de l'Ontario. L'Université de Montréal vient d'obtenir l'accréditation d'un programme de 4 ans menant au diplôme combiné en droit civil et en common law, et la Faculté de droit de l'Université du Manitoba offrira prochainement un certificat en common law en français. Ces démarches auront certainement un effet sur le nombre d'étudiantes et d'étudiants que la Faculté recrute traditionnellement dans ces régions.
- Les nouvelles exigences de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada ne marquent que le début d'une tendance des barreaux provinciaux et territoriaux à exercer un plus grand contrôle sur le contenu des cours et des programmes offerts par la facultés de common law au Canada. Essentiellement, l'on cherche à transférer aux facultés de droit des obligations en matière de formation dont se chargeaient jusqu'à maintenant les barreaux des diverses provinces et les cabinets d'avocats, ce qui risque d'entraîner des changements dans la structure des programmes et d'augmenter les coûts, soit pour la Faculté, soit pour les étudiantes et étudiants. Des discussions ont été entreprises avec le Barreau du Nouveau-Brunswick afin de déterminer qui, des facultés de droit, des barreaux et des cabinets d'avocats, doit offrir quel aspect de la formation juridique et à quel moment.
- Les capacités linguistiques des étudiantes et des étudiants, qu'il s'agisse de ceux issus des programmes d'immersion ou de milieux anglophones ou anglicisants ou de ceux issus du système scolaire francophone, ont un effet sur le recrutement et sur la capacité de réussir le programme. Comme la capacité de s'exprimer clairement et correctement, à l'oral et à l'écrit, est une compétence essentielle à l'obtention du diplôme en droit, certains étudiants et étudiantes doivent être refusés en raison d'un niveau de français trop faible, certains se désistent lorsqu'ils apprennent qu'ils doivent suivre des cours de mise à niveau, et certains ne réussissent pas le programme en raison d'une incapacité de rédiger leurs travaux et leurs examens dans un français acceptable.

3. Perspectives d'avenir

a) Programmes

La Faculté compte maintenir ses programmes actuels. L'Assemblée facultaire continuera toutefois à examiner des stratégies qui permettront d'offrir des cours diversifiés et pertinents et d'assurer un bon équilibre entre la formation « professionnelle » requise pour l'admission aux ordres professionnels et la formation générale menant à d'autres carrières, telles que la recherche et l'enseignement.

b) Recherche

Les professeures et professeurs continueront à publier et à participer à des colloques et à des travaux de recherche en collaboration afin de faire mieux connaître la Faculté et d'intégrer les réseaux de chercheurs. Des projets de recherche ont été identifiés dans les domaines des droits des autochtones, des droits linguistiques, des créances et de la faillite. Un projet sur les femmes au sein de la profession juridique et un projet de développement d'un outil pédagogique en droit des biens ont également été proposés.

c) Ressources humaines

Le taux de roulement prévu dans le corps professoral au cours des prochaines années présentera d'importants défis de recrutement, la capacité d'enseigner la common law en français et l'emplacement géographique de la Faculté limitant le bassin de candidatures éventuelles. Une certaine relève a été identifiée (surtout chez des diplômées et diplômés de la Faculté) pour les postes à pourvoir à compter de 2014.

d) Effectifs étudiants

L'objectif ultime est toujours d'amener le nombre total d'étudiantes et d'étudiants inscrits à la Faculté à 150. Comme pour les autres facultés, cependant, les tendances démographiques, économiques et même sociales exercent des pressions à la baisse sur le nombre d'inscriptions. Malheureusement, la stratégie de recrutement international adoptée par l'Université pour pallier cette tendance s'applique difficilement à la Faculté de droit : le DECL, qui a été créé spécifiquement pour cette clientèle, n'ouvre généralement pas droit aux bourses disponibles dans les pays d'origine; l'adaptation des candidates et candidats internationaux à la formation en common law se fait difficilement, avec des résultats parfois décevants; en outre, la formation en common law ne prépare pas les candidats et candidates à l'exercice du droit dans leur pays d'origine qui est, le plus souvent, de tradition civiliste. La Faculté continuera donc à privilégier un recrutement plus agressif dans les provinces canadiennes, en faisant ressortir les avantages particuliers des études de common law en français à l'Université de Moncton.

4. Objectifs pour l'année 2012-2013

a) Recrutement

Continuer la mise en œuvre de la stratégie de recrutement développée en 2009-2010.

b) Évaluation des programmes

La Faculté aura à évaluer un certain nombre de ses programmes, notamment la maîtrise et les programmes combinés, dans le cadre de l'exercice sur la viabilité des programmes. La maîtrise en droit est également ciblée dans le plan d'évaluation périodique des programmes.

c) Réforme du programme

La Faculté aura à analyser ses programmes en regard des exigences de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada et pourrait avoir à y apporter des modifications.

d) 35^e anniversaire de la Faculté

La Faculté profitera de son 35^e anniversaire pour organiser un colloque qui aurait lieu à l'automne 2013. Elle pourrait aussi profiter de l'occasion pour lancer une campagne de financement pour le fonds de bourses nouvellement créé ainsi qu'une association de diplômées et de diplômés de la Faculté de droit.

CONCLUSION

J'estime que la Faculté s'est bien acquittée de sa mission de fournir les outils, de former les intervenants et d'intervenir directement dans les principaux dossiers touchant les communautés minoritaires, et qu'elle a ainsi (grâce à ses composantes et aux membres de leur personnel) contribué à son rayonnement et à celui de l'Université. Je tiens à remercier les professeures et professeurs ainsi que le personnel de la Faculté, de la Bibliothèque Michel-Bastarache, du CTTJ et de l'Observatoire international des droits linguistiques de leur contribution aux diverses réalisations. Je tiens aussi à remercier l'administration de l'Université pour le soutien accordé aux divers projets entrepris.

Odette Snow, c.r
Doyenne
Juin 2012